

Complémentaire Santé



Osalys Essentiel Non Responsable

Pour tous

ASAF & AFPS en partenariat avec





Les Points Forts



Des tarifs attractifs sur les 3 niveaux de garantie

Des avantages tarifaires :

- 10 % de réduction en cas d'adhésion Couple
- Gratuité à partir du 3^{ème} enfant
- Jusqu'à 12 % de réduction en cas de souscription avec un contrat de prévoyance ASAF & AFPS



Possibilité d'améliorer à tout moment votre garantie grâce au renfort Bien-Être*

* Uniquement sur le niveau 3



Des Services d'Assistance inclus dès l'adhésion, sans frais supplémentaire

De nombreuses prestations en cas d'hospitalisation prévue ou imprévue supérieure à 72h :

- aide-ménagère,
- garde des enfants et petits-enfants,
- garde des animaux...

CONTRAT NON RESPONSABLE,
N'INTÈGRE PAS
LE REMBOURSEMENT 100% SANTÉ

3 niveaux de garantie essentiels pour préserver votre santé et votre budget.

HOSPITALISATION

HOSPITALISATION	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Honoraires des médecins ayant adhéré ou non à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (DPTAM)	150 % (1)	250 % (1)	100 %
Frais de séjour en établissement conventionné - hospitalisation chirurgicale et médicale	Frais réels		
Frais de séjour en établissement non conventionné - hospitalisation chirurgicale et médicale	100 %		
Frais de séjour en établissement conventionné ou non conventionné - hospitalisation en disciplines spécialisées	100 % Limité à 30 jours/an/bénéficiaire		
Forfait journalier hospitalier - Hospitalisation chirurgicale et médicale	Frais réels		
Forfait journalier hospitalier - Hospitalisation en disciplines spécialisées	Frais réels Limités à 30 jours/an/bénéficiaire en séjour spécialisé (2)		
Chambre particulière (y compris en ambulatoire) non remboursée par la Sécurité sociale	Non pris en charge	40 € par jour limité à 30 jours/ an/ bénéficiaire (2)	Non pris en charge
Confort hospitalier (wifi, TV, téléphone, frais de transport des visiteurs)	50 €	100 €	50 €
Hospitalisation à domicile (HAD)	150 %	250 %	100 %
TRANSPORT SANITAIRE			
Transports prescrits pour l'hospitalisation ou la médecine de ville	100 %	100 %	100 %

SOINS COURANTS

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Honoraires médicaux : consultations, actes et visites de généralistes et spécialistes	Non pris en charge	Non pris en charge	100%
Analyse et examens de laboratoires : biologie, analyse médicale, radiologie	Non pris en charge	100 %	100%
Honoraires paramédicaux : auxiliaires médicaux (infirmier et infirmière, sage-femme, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste)	Non pris en charge	Non pris en charge	100%
Médicaments à service médical rendu majeur ou modéré, remboursés par le régime obligatoire	Non pris en charge	Non pris en charge	100%
Matériel médical : appareillages ou prothèses (hors lunettes et aides auditives) tels que définis sur la liste des produits et prestations remboursables de la Sécurité sociale	Non pris en charge	Non pris en charge	100%
Soins à l'étranger	100 %	100 %	100 %

OPTIQUE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Verres, montures	Non pris en charge	Non pris en charge	100 %
Lentilles (3)	Non pris en charge	Non pris en charge	100 % + 50 €

DENTAIRE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Soins : consultations et soins, inlay-onlay, chirurgie, parodontologie remboursée	Non pris en charge	Non pris en charge	100 %
Prothèses remboursées par la Sécurité sociale	Non pris en charge	Non pris en charge	100 %
Orthodontie	Non pris en charge	Non pris en charge	100 %

ASSISTANCE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Aide-ménagère suite à une hospitalisation de plus de 72 heures	Une fois par an dans la limite de 30 heures		
Garde enfants ou petits-enfants pendant une hospitalisation de plus de 72 heures	Une fois par an dans la limite de 40 heures		
Garde des enfants malades pendant une immobilisation de plus de 8 jours	Une fois par an dans la limite de 40 heures		
Soutien scolaire suite à une immobilisation au domicile de plus de 15 jours	Une fois par an dans la limite de 10 heures par semaine pendant 2 mois		
Garde-animaux pendant une hospitalisation de plus de 72 heures	Une fois par an dans la limite de 230 €		

RENFORT

RENFORT BIEN-ÊTRE uniquement sur le niveau 3 (optionnel)

Médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, pédicure, podologue, étiopathe, homéopathe, diététicien-nutritionniste, sophrologue, naturopathe) non remboursée par la Sécurité sociale	100 €
Prévention , par an par bénéficiaire : Pilule contraceptive Médicaments et vaccins prescrits non remboursés Sevrage tabagique : tous les médicaments et produits à base de nicotine prescrits par un médecin, dans un but de sevrage tabagique (avec Autorisation de Mise sur le Marché ou norme Afnor) même non remboursés par la Sécurité sociale	100 €
Médicaments , à service médical rendu faible, remboursés par le régime obligatoire	100 %

Limites d'âge à l'adhésion : 80 ans pour les niveaux 1 & 2, 90 ans pour le niveau 3

Les remboursements complémentaires suivent pour l'ensemble des options de garantie le parcours d'un contrat « Non responsable ».

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, en forfait en euros ou une combinaison des deux. Ils intègrent les remboursements du régime obligatoire (les forfaits en euro s'entendent par assuré et par année d'assurance sauf indication spécifique et ne sont pas reportables d'une année sur l'autre).

(1) Les 3 premiers mois d'assurance le taux de remboursement est limité à 100 %, sauf en cas d'accident, dans ce cas le taux entier est appliqué. En cas de reprise à la concurrence sans interruption de garantie, c'est le taux de l'ancien contrat qui est appliqué dans les limites prévues par le tableau des prestations. Cela s'applique à la souscription du contrat et lors de l'ajout d'un bénéficiaire à l'exception des nouveaux-nés. **(2)** Cette prestation est soumise à une période d'attente de trois mois. **(3)** Les lentilles prescrites sont prises en charge même si non remboursées par la Sécurité sociale.

Votre Espace Adhèrent sur asaf-afps.fr

Un espace pensé pour vous faciliter la vie !



Les Services Santé

Inclus dans votre complémentaire Santé

Grâce à Angel, accédez à des professionnels de santé et des services pour prendre soin de vous, au quotidien comme en cas de coup dur.

CHAT PRÉVENTION, MÉDICAL ET SOCIAL



Obtenez des réponses à toutes vos questions santé

Chattez avec notre équipe pluridisciplinaire et obtenez des réponses à toutes vos interrogations (prévention, médicales, sociales) pour vous et vos proches.

MON COACH SANTÉ ANGEL



Préservez votre forme et votre santé

Prenez soin de vous au quotidien grâce à des programmes de prévention et des conseils santé et bien-être.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE



Soyez écouté

Vous traversez une période difficile ? Bénéficiez de plusieurs consultations par téléphone avec un psychologue.

4 entretiens téléphoniques par an et par bénéficiaire de plus de 18 ans.

PRÉVENTION CANCER



Agissez aujourd'hui pour prévenir les cancers de demain

Faites le point grâce au questionnaire en ligne et échangez avec un professionnel de santé.

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



Consultez un médecin à distance, 7j/7

Consultez un médecin généraliste à distance, où que vous soyez. Des médecins disponibles 7/7, de 6h à minuit..

SECOND AVIS MÉDICAL



Éclairez vos décisions médicales

Bénéficiez de l'expertise de médecins experts de votre pathologie pour prendre la meilleure décision pour votre santé.

RÉSEAUX DE SOINS



Soignez votre budget santé

Grâce au réseau de professionnels de santé Itelis, bénéficiez de tarifs négociés, des prestations en optique, dentaire, audioprothèses et en médecine douce (ostéopathie, chiropraxie et diététique).

PALMARÈS DES HÔPITAUX



Préparez au mieux votre hospitalisation

Comparez les établissements de santé et choisissez votre lieu d'hospitalisation grâce à des informations complètes.

Comment accéder à Angel ?

Via Internet sur angel.fr
Par téléphone au **3633** (coût d'un appel local)



(1) Uniquement sur le niveau 3

Cachet de votre Courtier Conseil

ASAF & AFPS

Association souscriptrice de contrat d'assurance de groupe (Loi 1901) : ASAF & AFPS (Association Santé et Action Familiale & Action Familiale de Prévoyance Sociale) - J.O. du 05/01/74 - Siret 307 513 259 00043 - n°orias : 11 059 106 (www.orias.fr) - Centre de Gestion (pour ASAF & AFPS) : GIEPS - Groupement d'Intérêt économique (ordonnance n°67-821) de Prévoyance Sociale - 950 012 997 RCS ANTIBES - Sièges sociaux ASAF & AFPS / GIEPS : Les Templiers - 950 Route des Colles - 06410 BIOT. Assureurs : AXA France Vie - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque - LEI : 969500JYOZHAIBU3513 - n°orias : 13 005 764 (www.orias.fr) - Inter Partner Assistance - SA de droit Belge au capital de 180 702 613 € - Siège social : Boulevard du Régent 7 - 1000 Bruxelles - Entreprise d'assurance non vie agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le n° BCE 415 591 055, prise au travers de sa succursale française (316 139 500 RCS NANTERRE) établie 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff. Autorité chargée de leur contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



PAPIER

